

Subvention pour les études de faisabilité d'installations solaires thermiques pour la chaleur de processus

1. Objectifs

SuisseEnergie soutient les études de faisabilité pour les installations solaires thermiques pour la chaleur de processus. Le but du programme est d'encourager l'introduction sur le marché des installations solaires thermiques en qualité de technologie nouvelle pour produire de la chaleur industrielle neutre en carbone, et ainsi de remplacer des combustibles fossiles, du bois ou de l'électricité.

Dans le cadre de la révision de la loi sur le CO₂, une aide est prévue pour la réalisation de telles installations.

2. Conditions et exigences

- La demande de subvention doit être soumise à SuisseEnergie avant le début du projet et **au plus tard le 31.12.2025** via le Formulaire de demande de subvention (à réclamer auprès de entreprises@bfe.admin.ch).
- L'installation solaire thermique doit servir principalement à produire de la chaleur de processus.
- Le besoin en température doit être déterminé au moyen d'une analyse Pinch ou d'une analyse comparable. Cette prestation peut faire partie de l'étude, mais un double subventionnement (par ex. avec la subvention pour les analyses Pinch) est exclu.
- L'étude de faisabilité doit être achevée **avant le 30.06.2026**.

3. Contribution

SuisseEnergie soutient les études de faisabilité jusqu'à 40% des coûts, mais au maximum CHF 15'000.

4. Traitement des données

Les entreprises qui reçoivent une subvention envoient l'étude de faisabilité à SuisseEnergie. SuisseEnergie peut publier les résultats du rapport d'étude sous

forme agrégée et anonyme à des fins d'information ou de monitoring.

5. Procédure

- Prendre contact avec SuisseEnergie avant de soumettre la demande de subvention pour en vérifier l'éligibilité.
- Remplir le Formulaire de demande de subvention et le remettre à SuisseEnergie avec l'offre du conseiller en énergie.
- Envoyer l'étude de faisabilité à SuisseEnergie. Celle-ci doit contenir au moins les éléments suivants:
 - situation de départ;
 - taille et puissance de l'installation, niveau de température du côté de la production et de la consommation;
 - intégration hydraulique de l'installation dans le processus à soutenir;
 - dimensionnement du réservoir et concept de stagnation;
 - quantité de chaleur produite et utilisée dans le processus;
 - part de l'énergie solaire en pourcentage des besoins énergétiques totaux;
 - économies de CO₂;
 - coûts d'investissement et prix de revient par kWh.

Le dépôt d'une demande ne donne pas automatiquement droit à l'octroi d'une subvention. SuisseEnergie se réserve le droit de rejeter la demande même si celle-ci remplit les critères d'éligibilité.

6. Contact

entreprises@bfe.admin.ch.